

N° 174

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 décembre 1990.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

*autorisant la ratification du traité*  
*portant règlement définitif concernant l'Allemagne,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 1786, 1802 et T.A. 430.

---

Traités et conventions. — Allemagne.

**Article unique.**

Est autorisée la ratification du Traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne, signé à Moscou le 12 septembre 1990 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 décembre 1990.*

*Le Président,*

**Signé : LAURENT FABIUS.**

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au projet de loi n° 1786.